

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 329



Contacts :

Contact : Co-Présidents, Evelyne COULON et Gérard QUINTON
adresse postale : 18 rue des Landes St Hilaire du Maine 53 380
tel : 07 69 85 85 86
mail : ventscitoyens@gmail.com
Site internet : <https://vents-citoyens-53.org>



Le point de vue de l'association Vents Citoyens sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

L'association Vents Citoyens a vu le jour en 2014 ; elle est à l'origine de la création d'un parc de 4 éoliennes citoyennes de 11,4. Ce parc a été financé grâce à l'investissement de 334 citoyens (individuels ou dans le cadre des 24 CIERC), de collectivités territoriales, d'Energie Partagée de Territoire Energie Mayenne au côté de la société ABOWIND.

Notre projet de production d'énergie renouvelable a reçu le label Energie Partagée le 29 avril 2022 pour la qualité et l'exemplarité de sa démarche :

- l'intérêt territorial
- la gouvernance partagée
- la dynamique locale
- la prise en compte de l'écologie
- l'investissement public et citoyen

L'association, grâce à un retour financier d'Enercoop et en partenariat avec d'autres associations départementales, développe des actions en faveur de la transition énergétiques auprès des écoles primaires, les collèges, les lycées et des publics en précarité énergétique. L'association Vent Citoyen est gérée et animée par les seuls bénévoles. Elle compte 60 adhérents et 600 sympathisants régulièrement informés via 3 publications annuelles (l'Eoliens) sur toutes questions touchant à la transition énergétique.

(ci contre inauguration du parc éolien le 02 octobre 2021)

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050...

Introduction

L'atteinte de cet objectif repose, selon nous, sur deux piliers essentiels et complémentaires qui sont la sobriété énergétique et le développement des énergies décarbonées. Pour atteindre cet objectif vital pour notre avenir, les initiatives doivent embarquer le maximum de citoyens ; les politiques publiques quant à elles doivent être guidées par le seul l'intérêt collectif et faire l'objet d'une programmation sur le temps long dans un souci d'efficience maximale des finances publiques. Les moyens financiers accordés doivent être jugés prioritaires, et sanctuarisés. C'est à ces conditions que nous pourrions collectivement atteindre cet objectif



Journée conclusives des actions menées auprès des enfants des écoles primaires de la commune de la Baconnière le 02 07 2024

1. La sobriété et l'efficience énergétique l'affaire de tous

Avant de parler de production d'énergie, il faut mettre la priorité sur les économies d'énergies et sur l'efficacité énergétique, c'est à dire tout mettre en œuvre pour réduire notre consommation et ce à tous les niveaux de notre société.

Si on regarde certains scénarios produits par Négawatt, par l'ADEME ou même par RTE, on voit qu'on pourrait réduire nos besoins en énergie de 40% d'ici 2050 ; cela concerne la globalité des énergies (électricité, gaz, fuel, bois...)

En 2020 la part de l'énergie électrique représentait 25% de l'énergie globale ; pour 2050 RTE estime que la part de l'énergie électrique dépassera les 50% puisque l'électricité va progressivement remplacer les énergies fossiles. Pour atteindre ces objectifs ambitieux toute les composantes de la société et notamment les citoyens doivent se mobiliser.

Au final les besoins en électricité entre 2020 et 2050 devraient augmenter de plus de 30% et ce malgré l'hypothèse ambitieuse de 40% d'économie d'énergie.

En conclusion RTE préconise de développer les énergies renouvelables de manière plus ou moins importante selon l'option retenue pour le développement du nucléaire. RTE¹ précise également que la

¹ Contrairement à ce que disent certains opposants au sujet des énergies variables (éolien et solaire) ; elles peuvent permettre dans le cadre d'un mix énergétique, y compris dans un scénario 100 % Enr, de répondre aux besoins en électricité. (Futur énergétique 2050 RTE octobre 2021 puis février

transition énergétique pourra être réalisée uniquement avec le parc nucléaire existant et toutes les énergies renouvelables disponibles.

2. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 miser sur la production d'énergies renouvelables et notamment sur l'éolien plutôt que sur le nucléaire

Dans le programme pluriannuel de l'énergie dans la rubrique « Mieux produire de l'énergie pour décarboner notre mix énergétique » il est évoqué le lancement d'un programme de construction d'EPR 2. Ce projet suscite de nombreuses interrogations :

- Le coût d'un tel projet, qui ne peut être financé que par l'état via EDF, fait peser une charge financière très lourde qui risque de dépasser les 50 milliards d'euros annoncés pour 6 EPR2 (sans prendre en compte 8 autres en option). Le fiasco économique de l'EPR de Flamanville peut nous faire craindre le pire.
- La relance du nucléaire est un choix politique et non une fatalité car des alternatives existent (scénario Négawatt, rapports de l'ADEME, 3 des 6 scénarios publiés par RTE en octobre 2021). Toutes ces études parfaitement documentées, et qui font référence, démontrent qu'il est possible d'arriver à la neutralité carbone en 2050 sans avoir recours à l'énergie nucléaire. Les investissements dans les énergies renouvelables, le photovoltaïque, l'éolien ou la bio-énergie, sont réalisés par des

acteurs privés, mieux encore par des citoyens. Ainsi, l'État conserve la possibilité d'investir dans des domaines primordiaux telle que : l'isolation des logements et des bâtiments (une des conditions essentielles de réduction des besoins énergétiques) et l'écroûtage des pics de consommation électrique. Ce projet améliore également le confort et les conditions de vie des plus démunis.

- La relance du nucléaire est un pari hasardeux sur l'avenir. Entre les études, la construction, l'exploitation et le démantèlement un siècle va s'écouler. Par ce choix, nous engageons les générations futures, pourtant de nombreuses questions restent sans réponse :
- Quels seront les besoins énergétiques dans 50 ans.. et à quel coût ? Aurons nous encore les moyens et les compétences de gérer et de maintenir la sécurité d'une technologie nucléaire qui en aucun cas ne peut supporter le cahot ou même l'approximation ? Cette question de la compétence est aussi cruciale concernant le démantèlement des réacteurs et la gestion des déchets.
- Devant nous se dessine un monde de plus en plus incertain au niveau politique, économique et environnemental ? Ce pari semble bien risqué s'ajoutant à la liste des incertitudes liées au seul bouleversement climatique...
- Le nucléaire s'inscrit dans une logique sur le point d'être dépassée car d'autres technologies plus respectueuses de

l'environnement et moins onéreuses sont déjà présentes.

- Les technologies des énergies renouvelables sont faciles et rapides à mettre en œuvre et encore plus faciles à démanteler et à recycler, des qualités qui seront sans aucun doute très précieuses dans un avenir pas si lointain.
- La période actuelle doit nous mener vers la souplesse et l'adaptation, c'est à dire la résilience et la sagesse. Le monde et les technologies évoluent beaucoup trop vite pour imposer l'énergie nucléaire pour demain sans savoir de quoi demain sera fait. Ne rajoutons pas à nos erreurs irréversibles d'autres choix tout aussi irréversibles qui risquent d'être très lourds de conséquences. Demain ne nous appartient pas, laissons à nos enfants la possibilité de choisir l'énergie qu'ils jugeront nécessaire à leur besoin dans un monde qui sera de toute évidence différent du nôtre. On aura besoin de toutes les énergies renouvelables, d'autant qu'elles sont complémentaires entre elles.
- L'éolien est l'outil de production d'électricité qui émet le moins de CO₂ 12gCO₂e/KWh, il occupe le moins de surface au sol par KWh produit. Sur un seul site on va pouvoir produire une grande quantité d'énergie.

3. L'intermittence des énergies renouvelables un problème et des solutions

La nécessaire adaptation de la production et de la consommation électrique.

L'électricité est une énergie non stockable ; sa production tout comme sa consommation sont fluctuantes dans le temps. Le développement des énergies renouvelables, notamment le solaire et l'éolien renforcent cette variabilité². La question de l'adaptation de la production à la consommation constitue donc un enjeu majeur auquel doit répondre une certaine flexibilité tant du côté de la production que de la consommation d'électricité.

L'ajustement de la production consommation

Cet ajustement nécessite d'accroître la « flexibilité » ; une commission diligentée par le Sénat a d'ailleurs procédé à des auditions des principaux acteurs concernés par ce sujet le 15 mai 2024. Sur la **flexibilité**, on estime que l'ajustement nécessaire porte pour 2/3 sur l'aval de la production (différer la consommation) et 1/3 sur l'amont (selon les situations : arrêter un parc éolien ou mettre en fonction une centrale hydroélectrique). Dans ce cadre, le gouvernement devrait mettre en place un dispositif permettant aux énergies renouvelables d'exprimer tout leur potentiel de production décarbonée sans devoir arrêter la production des parcs éoliens.

Pour stocker l'énergie excédentaire, des solutions existent et devraient monter en puissance dans les années futures : les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), le stockage dans les

batterie d'accumulateurs chimiques, la mobilisation de la capacité de stockage de l'énergie des voitures électriques, l'hydrogène vert, le stockage de la chaleur et du froid notamment dans le milieu industriel, etc.

Pour autant, le gisement le plus important de flexibilité nécessitant peu d'investissement réside dans l'étalement de la consommation au regard de la production. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en œuvre des tarifs clairs, réellement adaptés et incitatifs.

4. Pour une implication citoyenne élargie et approfondie

Un projet d'énergie citoyenne est un projet coconstruit par les habitants et pour les habitants qui placent leur épargne et participent à la gouvernance avec les collectivités locales. Ce modèle citoyen assure des projets qui bénéficient au territoire sur plusieurs plans : économique, démocratique, environnemental et social

La mobilisation citoyenne permet de faire prendre conscience aux populations de l'absolue nécessité d'une transition énergétique basée sur les deux piliers cités en introduction.

Les projets citoyens constituent donc une réelle opportunité pour rendre acteurs les populations permettant de développer une synergie entre production et économie d'énergie. Sans cette mobilisation les économies d'énergie prévues risquent de demeurer au stade de prévision sans concrétisation.

Conclusion :

8 préconisations pour favoriser le développement des parcs éoliens citoyens :

1. Opter pour le scénario 100 % énergie renouvelable et à tous les niveaux des collectivités territoriales, promouvoir les projets de production d'énergie renouvelable citoyenne
2. Mettre en place une fiscalité incitative et des démarches simplifiées pour la création d'un parc éolien citoyen.
3. Réduire les coûts de raccordement sur des petits projets éoliens au réseau électrique
4. Sanctuariser les aides des différentes collectivités locales aux associations mobilisées sur la transition énergétique.
5. Mettre en place un cadre réglementaire incitatif et/ou contraignant pour tous les acteurs concernés par un étalement de la consommation de l'électricité (fournisseurs, agrégateurs, consommateurs)
6. Favoriser le développement des moyens de stockage absorbant les surplus d'électricité
7. Intensifier l'isolation des logements et plus largement tout ce qui peut induire des économies d'énergie
8. Supprimer le recours aux périodes d'arrêt des parcs éoliens citoyens pour ajuster la production à la consommation.